

# BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 31 mai 2018.



Bourse de l'Immobilier

COMMERCES

Applicable pour les transactions portant sur les locaux commerciaux et professionnels.

## LOCATION OU CESSION DE DROIT AU BAIL

6% HT du droit au bail ou droit d'entrée avec un minimum de 2 000 € HT

+ 20% HT du loyer annuel HT avec un minimum de 2 000 € HT

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

7% HT avec un minimum de 2 500 € HT

+ 20% HT du loyer annuel HT avec un minimum de 2 000 € HT

## CESSION DE MURS

Jusqu'à 150 000 €	7% HT avec un minimum de 5 000 € HT
150 000 € - 300 000 €	6% HT
300 000 € - 500 000 €	5.5% HT
Au-delà d' 500 000 €	5% HT

NB: honoraires à charge exclusive preneur

TRANSACTION • LOCATION

[www.bourse-immobilier.fr](http://www.bourse-immobilier.fr)

SAS au capital de 600 000 € - 28 avenue Thiers 33100 Bordeaux - SIREN : 414 854 216 RCS BORDEAUX - CODE APE : 6831Z - SIRET : 414 854 216 00010 - TVA intra-communautaire : FR 86414854216. Carte Professionnelle Transaction Immeubles et Fonds de Commerce n°3301 2018 000 026 585 délivrée par CCI de Bordeaux - Compte spécial Art.55 Décret 20/07/72 n°06399 838544 CMSO Bordeaux Intendance. Garantie financière « GALIAN » n°22278Q, 89 rue de la Boétie 75008 Paris : 8 000 000 € (Transaction) et 120 000 € (Gestion) - RCP MMA n°120 137 405, 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.